

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2017-285
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Adhésion de la Ville de Lévis au service L'ARTERRE dans le cadre du programme FARR dans la région de la Chaudière-Appalaches (banques de terres et agents de maillage pour le monde agricole)
Date : Le 28 novembre 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

En décembre 2016, le gouvernement du Québec a annoncé l'attribution d'une aide financière au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) pour la structuration du service provincial L'ARTERRE. La mise en place du service de coordination provinciale se concrétisera au cours des deux prochaines années, soit 2017 et 2018, grâce à l'octroi d'un soutien financier partagé entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), en vertu de l'entente Canada-Québec Cultivons l'avenir 2, et le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021. Le déploiement auprès des MRC et des territoires permettra à L'ARTERRE d'autofinancer les opérations et la pérennité du service par les revenus de cotisations des MRC et des territoires.

L'ARTERRE et le résumé du projet dans la région de la Chaudière-Appalaches

Le projet vise à déployer le service L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches. L'ARTERRE est un service d'accompagnement et de maillage visant à contribuer à la vitalité des communautés en favorisant l'accessibilité au monde agricole. Il permet de jumeler des aspirants agriculteurs avec des agriculteurs ou des propriétaires terriens, selon des ententes sur mesure, soit de location avec ou sans option d'achat, partenariat, transfert, démarrage ou mentorat. Il vise donc les aspirants entrepreneurs qui veulent s'établir en agriculture, les producteurs agricoles sans relève désirant céder leur exploitation ou ceux qui souhaitent développer leur entreprise agricole par la location ou des partenariats d'affaires. Les propriétaires fonciers ayant des terres libres pour des projets agricoles sont aussi ciblés.

La mise en œuvre de L'ARTERRE, dans la région de la Chaudière-Appalaches, serait portée par l'ensemble des MRC de la Chaudière-Appalaches, en partenariat avec les intervenants du monde agricole dont l'Union des producteurs agricoles (l'UPA), le Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA), le réseau Agriconseils, la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) et le MAPAQ.

L'adhésion au service nécessitera l'embauche de 5 agents de maillage afin d'assurer un déploiement local du service conformément aux exigences de L'ARTERRE tout en réalisant des économies d'échelle pour certains coûts reliés à la ressource humaine. Ces agents se partageront l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches. Pour une meilleure compréhension, la figure 1, intitulée : Fonctionnement du service L'ARTERRE, extrait du guide d'adhésion, est jointe à l'annexe 1.

Les objectifs sont les suivants :

1. Maintenir le dynamisme agricole des régions contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires;
2. Faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole;
3. Valoriser de nouvelles opportunités économiques favorisant la préservation du patrimoine agricole et la pérennité des entreprises;

4. Réaliser des jumelages qui mèneront à des établissements agricoles durables ou aideront à rendre plus viables des établissements existants;
5. Soutenir l'établissement de la relève et la consolidation d'entreprises agricoles à travers l'accompagnement de démarches de maillage, de transfert d'entreprises et de location d'actifs;
6. Favoriser le développement et le partage de connaissances en rassemblant en un même lieu toutes les ressources utiles aux démarches de maillage, à l'établissement de la relève et au transfert de fermes non apparenté.

Les retombées escomptées pour les territoires sont :

- L'occupation dynamique du territoire agricole par de jeunes familles agricoles;
- La valorisation et la création de richesses par la mise en exploitation de terres ou d'entreprises non valorisées ou d'actifs inutilisés;
- La rétention des jeunes en région et l'attraction de la relève dans certains territoires;
- La continuité d'entreprises qui se seraient dévalorisées et une alternative au démantèlement;
- La contribution au développement des territoires à la fois sur les plans économiques, sociaux, démographiques et paysagers;
- L'augmentation de la population au sein des communautés rurales.

De manière générale, à l'échelle provinciale, d'après une étude menée par la firme Éco-ressources (2013), les bénéfices associés à un démantèlement évité sont évalués à 70 000 \$ par ferme et à 50 000 \$ par ferme pour une meilleure planification du transfert. Si nous évitons le démantèlement de seulement 100 fermes et contribuons à une meilleure planification du transfert chez 100 autres fermes, nous estimons les bénéfices à près de 12 millions de dollars. (En référence à un document fourni par L'ARTERRE).

Le FARR

Avec l'annonce du programme de Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), la Ville de Lévis et les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches ont décidé de se concerter afin de déployer le service L'ARTERRE sur l'ensemble de leurs territoires.

Les coûts du projet, comprenant l'embauche de cinq agents de maillage et les coûts annuels d'adhésion au service, seront assumés par le financement obtenu du FARR et d'une contribution de la Ville de Lévis (Ville-MRC) et des MRC de la région.

Structure organisationnelle

La MRC de L'Islet serait désignée comme porteur de la demande de financement au FARR. C'est aussi elle qui serait responsable de la gestion des fonds découlant de la demande ainsi que de la reddition de compte au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Les paires de MRC

Dans le but de partager les services et les coûts des agents de maillage, les territoires participant au projet se sont regroupés en paires. Les paires sont les suivantes :

Lévis Nouvelle-Beauce	Bellechasse Les Etchemins	L'Islet Montmagny	Beauce- Sartigan Robert-Cliche	Les Appalaches Lotbinière
--------------------------	------------------------------	----------------------	--------------------------------------	---------------------------------

Le projet de montage financier

Pour l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et de la Ville de Lévis (10 constituantes), le total du projet s'élève à 1 322 810, 03 \$ dont 1 058 248,03 \$ financé par le FARR (80 %) et 264 562,01 \$ financé par la contribution des MRC et de la Ville de Lévis (20 %).

Pour la Ville de Lévis, le montant annuel pour le projet s'élève à environ 42 000 \$ par année, subventionné à 80 % par le FARR; en conséquence, la Ville de Lévis doit déboursier environ 8 419 \$ par année (un montant d'environ 3 700 \$ en argent et 4 700 \$ en nature). Les annexes 2, 3 et 4 exposent en détail le projet de montage financier.

Le plan de réalisation

L'annexe 5 expose le détail du plan de réalisation par année.

Conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et au Plan de développement de la zone agricole de Lévis (PDZA)

Le projet d'adhésion à L'ARTERRE est conforme aux orientations du SADR et du PDZA. Ces derniers font référence à l'enjeu de la relève agricole comme une des priorités du développement agricole; des problématiques de développement du territoire agricole sont identifiées en relation avec l'enjeu de la relève agricole notamment face à la situation sur les prix et l'accessibilité à la terre. À cet effet, voici deux extraits du PDZA :

❖ Section 3.4 : Les menaces

- la relève n'est pas au rendez-vous pour assurer une continuité des activités agricoles;
- l'absence de concertation entre les différents intervenants agricoles;
- l'augmentation du prix des terres et la location sont un frein potentiel (achat ou démarrage) au maintien et au développement de l'agriculture;

❖ LES ACTIONS

- **A-12) Favoriser le développement de la relève et de la main-d'œuvre agricole par des programmes incitatifs à la fois pour le transfert des exploitations que pour la recherche de nouveaux créneaux de production animale et végétale (UPA, MAPAQ, Ville de Lévis);**

Appui de la Ville de Lévis pour le projet

Afin de déposer la demande d'aide financière en regard de Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), la MRC de L'Islet doit obtenir l'appui et l'engagement pour les frais d'adhésion pour le projet L'ARTERRE des neuf (9) MRC de la région de la Chaudière-Appalaches ainsi que de la Ville de Lévis. La demande d'adhésion complétée est jointe à l'annexe 6.

Au plan administratif, c'est la Direction du développement économique et de la promotion qui prendra en charge l'agent de maillage agricole dont l'embauche est prévu pour la mise en œuvre de ce projet.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Le projet s'échelonne sur trois ans, soit de 2018 à 2020.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2018-2019-2020)

Coûts/revenus	Impacts	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Coût annuel du projet		42 100 \$	41 719 \$	42 370 \$
Revenus 1-01-383-00-052		33 680 \$	33 375 \$	33 896 \$
Coûts Ville 1-02-612-00-419		8 420 \$	8 344 \$	8 474 \$

Conformément au Règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
 - Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :
Inclure au budget de fonctionnement 2018 les sommes requises aux postes de revenus et de dépenses.
Revenus 1-01-383-00-052 : 33 680 \$
Dépenses 1-02-612-00-419 : 42 100 \$

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2017 2018 2019

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Programme de Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) : 80 %

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date 2017/11/29

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

La demande d'aide financière doit être acheminée rapidement. Donc, une résolution du conseil de la Ville de Lévis serait requise pour la séance du 11 décembre 2017, si la Ville souhaite adhérer à L'ARTERRE.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
M. Philippe Meurant, directeur du Développement économique et de la promotion	28/11/2017	Validation en lien volet développement (entrepreneuriat agricole, relève agricole et transfert d'entreprises)

RECOMMANDATION (énoncé)

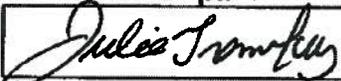
La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter une résolution à l'effet d'appuyer le projet L'ARTERRE, tel que décrit à l'annexe 6 intitulée demande d'aide financière – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la région de la Chaudière-Appalaches déposée à l'automne 2017 comme suit :

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a pris connaissance du projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches » que la MRC de L'Islet soumettra au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en 2017. Le projet vise à déployer le service L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches. La mise en œuvre de L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches sera portée par les MRC participantes, en partenariat avec les intervenants du monde agricole dont l'UPA, le CRÉA, le Réseau Agriconseils, la TACA, le MAPAQ. En plus de la colisation annuelle, la mise en œuvre du projet prévoit l'embauche de 5 agents de maillage.

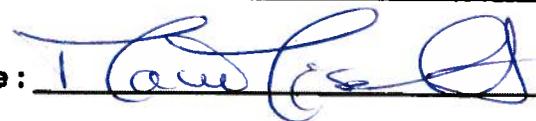
À cet effet, considérant que les objectifs de ce projet sont en cohérence avec le SADR et le PDZA, la Ville de Lévis appuie le projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches ». Concrètement, la Ville de Lévis s'engage à déboursier sa part du 20 % du coût du projet. Cette part inclut les coûts annuels d'adhésion à L'ARTERRE de même que les frais de fonctionnement. De plus, la Ville de Lévis mandate la MRC de L'Islet à déposer en son nom une demande de financement au FARR. Cet engagement est conditionnel à l'obtention de la demande de subvention du FARR indiquée à l'annexe 6 de la présente FPD.

Liste des pièces jointes

- Annexe 1 : La figure 1, intitulée : Fonctionnement du service L'ARTERRE
- Annexe 2 : Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches : Coût total du projet par année et par MRC
- Annexe 3 : Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches : Contribution financière des MRC annuellement et pour 3 ans
- Annexe 4 : Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches : Montage financier sur 3 ans
- Annexe 5 : Plan de réalisation
- Annexe 6 : Formulaire complété : Demande d'aide financière Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) Région de la Chaudière-Appalaches

Préparé par : Julie Tremblay, urbaniste		Titre d'emploi : Conseillère en urbanisme
Recommandé par :		
		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 2017/11/29

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  **Date :** 2017/11/30

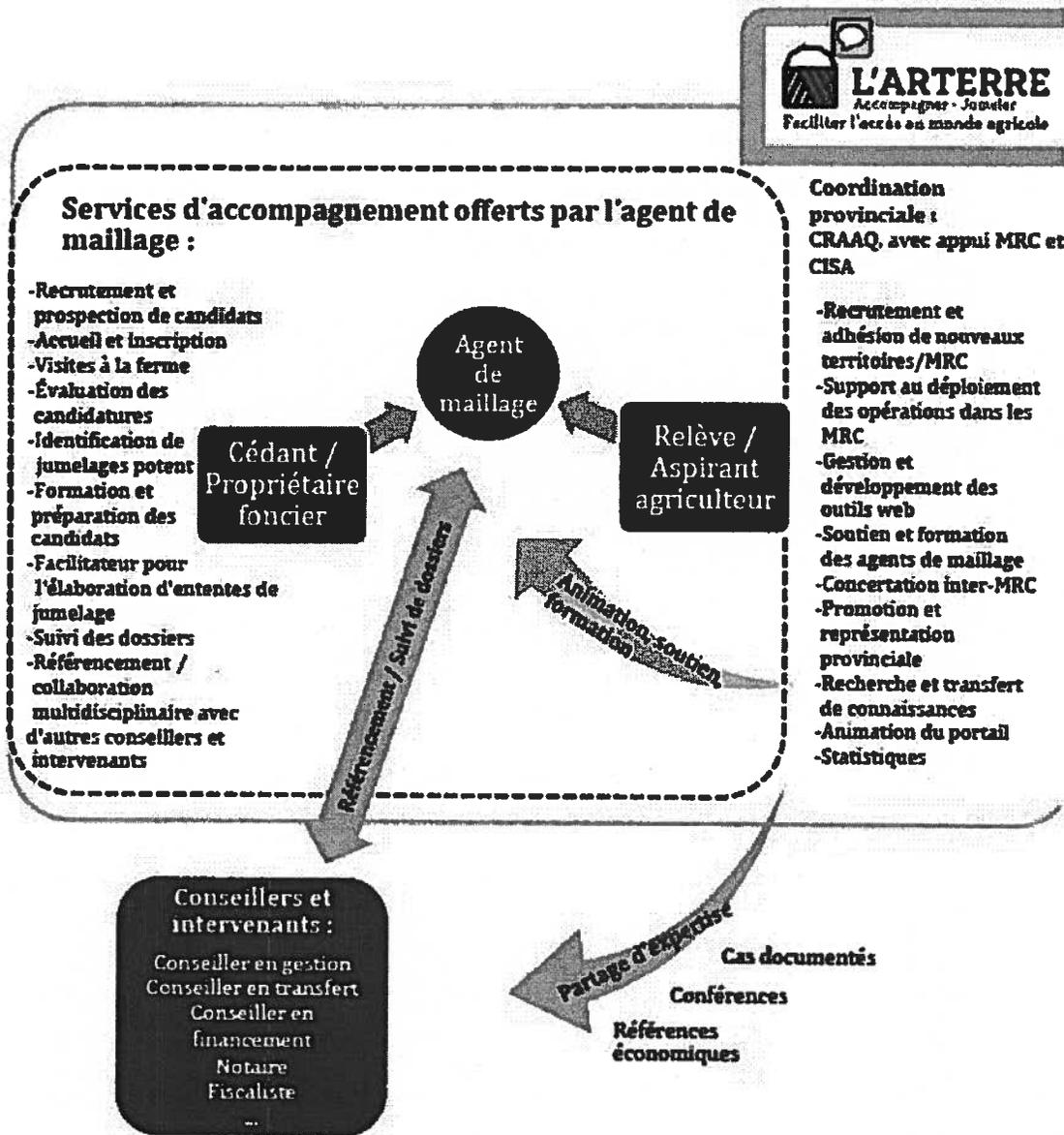


Figure 1. Fonctionnement du service L'ARTERRE

Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches

Coût total du projet par année et par MRC

	Beauce-Sartigan			Bellechasse			La Nouvelle-Beauce			Les Appalaches			Les Etchemins		
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Cotisation annuelle à L'ARTERRE*	4 840,00 \$	4 836,60 \$	5 035,54 \$	5 797,00 \$	5 912,94 \$	6 031,20 \$	4 562,00 \$	4 653,24 \$	4 746,30 \$	5 321,00 \$	5 427,42 \$	5 535,97 \$	3 594,00 \$	3 665,66 \$	3 739,20 \$
Formation Arterre (2 000\$/agent)	1 000,00 \$	-	-	1 000,00 \$	-	-	1 000,00 \$	-	-	1 000,00 \$	-	-	1 000,00 \$	-	-
Ressources humaines (58 000\$)	29 000,00 \$	29 580,00 \$	30 171,60 \$	29 000,00 \$	29 580,00 \$	30 171,60 \$	29 000,00 \$	29 580,00 \$	30 171,60 \$	29 000,00 \$	29 580,00 \$	30 171,60 \$	29 000,00 \$	29 580,00 \$	30 171,60 \$
Frais de déplacement (5 000\$)	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Espace de travail et équipements	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Promotion et communication	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$
Formation continue	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$
Soutien légal	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$
Soutien géomatique et administratif	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Frais de gestion (2%)****	875,80 \$	869,34 \$	883,14 \$	894,94 \$	888,86 \$	903,06 \$	870,24 \$	863,66 \$	877,36 \$	888,42 \$	879,15 \$	893,15 \$	850,88 \$	843,82 \$	857,22 \$
Total par année	44 663,80 \$	44 336,14 \$	45 040,28 \$	45 841,94 \$	45 331,80 \$	46 055,85 \$	44 382,24 \$	44 046,90 \$	44 748,26 \$	45 158,42 \$	44 636,57 \$	45 580,72 \$	43 394,88 \$	43 039,80 \$	43 718,01 \$
FARR**	35 732,64 \$	35 468,91 \$	36 032,22 \$	36 513,55 \$	36 265,44 \$	36 844,68 \$	35 505,79 \$	35 237,62 \$	35 798,21 \$	36 125,14 \$	35 869,25 \$	36 440,58 \$	34 715,60 \$	34 431,84 \$	34 974,41 \$
Coût pour la MRC***	8 931,16 \$	8 867,23 \$	9 008,06 \$	9 128,39 \$	9 066,36 \$	9 211,17 \$	8 876,45 \$	8 809,28 \$	8 949,05 \$	9 031,28 \$	8 767,31 \$	9 110,14 \$	8 678,98 \$	8 607,96 \$	8 743,60 \$
Total			134 042,21 \$			137 029,59 \$			133 174,41 \$			135 543,71 \$			130 152,69 \$
FARR**			107 233,77 \$			109 623,67 \$			108 539,83 \$			108 434,97 \$			104 122,15 \$
Coût pour la MRC***			26 808,44 \$			27 405,92 \$			26 634,58 \$			27 108,74 \$			26 030,54 \$

* Indexation à 2% par année

** 80% du coût du projet

*** 20% du coût du projet

**** Frais de gestion de la MRC porteurs dans le cadre de la demande de financement au FARR et frais de gestion des MRC responsables

Coût total du projet par année		
Année 1	Année 2	Année 3
398 809,88 \$	395 772,93 \$	402 045,17 \$

Lévis			L'Islet			Lotbinière			Montmagny			Robert-Cliche			TOTAL
Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	
2 324,00 \$	2 370,48 \$	2 417,89 \$	3 938,00 \$	4 016,78 \$	4 097,10 \$	5 568,00 \$	5 679,36 \$	5 792,95 \$	2 925,00 \$	2 983,50 \$	3 043,17 \$	3 889,00 \$	3 966,78 \$	4 046,12 \$	130 856,58 \$
1 000,00 \$	-	-	1 000,00 \$	-	-	1 000,00 \$	-	-	1 000,00 \$	-	-	1 000,00 \$	-	-	10 000,00 \$
29 000,00 \$	29 580,00 \$	30 171,60 \$	29 000,00 \$	29 580,00 \$	30 171,60 \$	29 000,00 \$	29 580,00 \$	30 171,60 \$	29 000,00 \$	29 580,00 \$	30 171,60 \$	29 000,00 \$	29 580,00 \$	30 171,60 \$	887 516,00 \$
2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	75 000,00 \$
2 600,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	75 000,00 \$
1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	36 000,00 \$
500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	15 000,00 \$
1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	37 500,00 \$
1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	30 000,00 \$
825,48 \$	818,01 \$	830,79 \$	857,76 \$	850,84 \$	864,37 \$	890,36 \$	884,19 \$	898,29 \$	837,50 \$	830,27 \$	843,30 \$	856,78 \$	849,84 \$	863,35 \$	25 937,45 \$
42 099,48 \$	41 718,49 \$	42 370,28 \$	43 745,76 \$	43 397,70 \$	44 083,07 \$	45 408,36 \$	45 093,95 \$	45 812,84 \$	42 712,50 \$	42 343,77 \$	43 008,07 \$	43 695,78 \$	43 348,72 \$	44 031,07 \$	1 322 810,03 \$
33 679,58 \$	33 374,79 \$	33 896,22 \$	34 996,81 \$	34 718,16 \$	35 266,46 \$	36 326,69 \$	36 074,84 \$	36 650,27 \$	34 170,00 \$	33 875,02 \$	34 406,45 \$	34 956,62 \$	34 677,37 \$	35 224,86 \$	1 058 248,03 \$
8 419,90 \$	8 343,70 \$	8 474,08 \$	8 749,15 \$	8 679,54 \$	8 816,61 \$	9 081,67 \$	9 018,71 \$	9 162,57 \$	8 542,60 \$	8 468,75 \$	8 601,61 \$	8 739,16 \$	8 669,34 \$	8 806,21 \$	284 562,01 \$
	128 188,29 \$			131 228,52 \$			136 314,75 \$			128 064,34 \$				131 073,67 \$	1 322 810,03 \$
	100 950,80 \$			104 981,22 \$			109 061,80 \$			102 461,47 \$				104 858,85 \$	1 058 248,03 \$
	25 237,65 \$			26 245,30 \$			27 262,95 \$			25 612,67 \$				26 214,71 \$	284 562,01 \$

Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches

Contribution financière des MRC annuellement et pour 3 ans

Partenaires financiers	Année 1			Année 2			Année 3		
	\$	Nature*	total	\$	Nature	total	\$	Nature	total
Beauce-Sartigan	4 233,16 \$	4 700,00 \$	8 933,16 \$	4 167,23 \$	4 700,00 \$	8 867,23 \$	4 308,06 \$	4 700,00 \$	9 008,06 \$
Bellechasse	4 428,39 \$	4 700,00 \$	9 128,39 \$	4 366,36 \$	4 700,00 \$	9 066,36 \$	4 511,17 \$	4 700,00 \$	9 211,17 \$
La Nouvelle-Beauce	4 176,45 \$	4 700,00 \$	8 876,45 \$	4 109,38 \$	4 700,00 \$	8 809,38 \$	4 249,05 \$	4 700,00 \$	8 949,05 \$
Les Appalaches	4 331,28 \$	4 700,00 \$	9 031,28 \$	4 287,31 \$	4 700,00 \$	8 987,31 \$	4 410,14 \$	4 700,00 \$	9 110,14 \$
Les Etchemins	3 978,98 \$	4 700,00 \$	8 678,98 \$	3 907,96 \$	4 700,00 \$	8 607,96 \$	4 043,60 \$	4 700,00 \$	8 743,60 \$
Lévis	3 719,90 \$	4 700,00 \$	8 419,90 \$	3 643,70 \$	4 700,00 \$	8 343,70 \$	3 774,06 \$	4 700,00 \$	8 474,06 \$
L'Islet	4 049,15 \$	4 700,00 \$	8 749,15 \$	3 979,54 \$	4 700,00 \$	8 679,54 \$	4 116,61 \$	4 700,00 \$	8 816,61 \$
Lotbinière	4 381,67 \$	4 700,00 \$	9 081,67 \$	4 318,71 \$	4 700,00 \$	9 018,71 \$	4 462,57 \$	4 700,00 \$	9 162,57 \$
Montmagny	3 842,50 \$	4 700,00 \$	8 542,50 \$	3 768,75 \$	4 700,00 \$	8 468,75 \$	3 901,61 \$	4 700,00 \$	8 601,61 \$
Robert-Cliche	4 039,16 \$	4 700,00 \$	8 739,16 \$	3 969,34 \$	4 700,00 \$	8 669,34 \$	4 106,21 \$	4 700,00 \$	8 806,21 \$
TOTAL	41 180,63 \$	47 000,00 \$	88 180,63 \$	40 498,28 \$	47 000,00 \$	87 498,28 \$	41 883,09 \$	47 000,00 \$	88 883,09 \$

Note: la contribution financière des MRC est évaluée en argent et en nature

* La contribution en nature des MRC inclut l'espace et l'équipement de travail, les frais de communication et de promotion ainsi que le soutien administratif et géomatique

Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches

Montage financier sur 3 ans

Postes budgétaires	Année 1	Année 2	Année 3	Cumul
Cotisation annuelle à L'ARTERRE*	42 758,00 \$	43 613,16 \$	44 485,42 \$	130 856,58 \$
Formation Arterre (2 000\$/agent)	10 000,00 \$	-	-	10 000,00 \$
Ressources humaines (58 000\$*) Inclus salaire et avantages sociaux	290 000,00 \$	295 800,00 \$	301 716,00 \$	887 516,00 \$
Frais de déplacement (5 000\$)	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	75 000,00 \$
Espace de travail et équipements	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	75 000,00 \$
Promotion et communication Outils d'animation, banque d'heures en communication 30h/an	12 000,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$	36 000,00 \$
Formation continue	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	15 000,00 \$
Soutien légal en droit des affaires 10 heures à 125\$/h pour 10 MRC	12 500,00 \$	12 500,00 \$	12 500,00 \$	37 500,00 \$
Soutien géomatique et administratif	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
Sous-total	432 258,00 \$	428 913,16 \$	435 701,42 \$	1 296 872,58 \$
Frais de gestion (2%)** Inclus les frais de gestion de la MRC porteuse et des MRC responsables.	8 645,16 \$	8 578,26 \$	8 714,03 \$	25 937,45 \$
Total	440 903,16 \$	437 491,42 \$	444 415,45 \$	1 322 810,03 \$
Financement du FARR***	352 722,53 \$	349 993,14 \$	355 532,36 \$	1 058 248,03 \$
Contribution des MRC****	88 180,63 \$	87 498,28 \$	88 883,09 \$	264 562,01 \$

* Indexation à 2% par année

** Frais de gestion de la MRC porteuse dans le cadre de la demande de financement au FARR et frais de gestion des MRC responsables

*** 80% du coût du projet

**** 20% du coût du projet

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	MRC de L'Islet		
N° d'entreprise du Québec (NEQ)	8821278783		
Adresse	34A, rue Fortin		
Municipalité	Saint-Jean-Port-Joli	Code postal	G0R 3G0
Téléphone	418 598-3076	Télécopieur	418 598-6880
		Courriel	administration@mrcislet.com
Adresse de correspondance, si différente			
Municipalité			
Code postal			

PRINCIPAL GESTIONNAIRE ET RESPONSABLE DU PROJET

Principal gestionnaire	Geneviève Paré	Titre	Coordonnatrice à l'aménagement du territoire
Responsable du projet	Geneviève Paré	Titre	Coordonnatrice à l'aménagement du territoire
Téléphone	418 598-3076	Poste 226	Télécopieur 418 598-6880
		Courriel	g.pare@mrcislet.com

PORTRAIT DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE

Domaine d'intervention	Niveau municipal et développement économique		
Clients desservis	Population et municipalités de son territoire		
Type d'organisme (OBNL, coop, municipalité, privé, etc.)	Municipalité régionale de comté		
Nombre de salariés à temps plein	20	Nombre de salariés à temps partiel	2

SECTION 2 – DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Ce projet vise : à améliorer l'attractivité des milieux de vie ✓ OU à contribuer au développement d'entreprise ✓

Il s'inscrit à l'intérieur de la priorité régionale suivante : Encourager le développement du secteur bioalimentaire

Il s'inscrit dans le cadre de l'appel de projets suivant : Année financière 2017-2018

Date prévue de début : 1^{er} avril 2018 Date prévue de fin : 31 mars 2021

Titre du projet : «Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches»

Résumé du projet :

Le projet vise à déployer le service L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches. L'ARTERRE est un service d'accompagnement et de maillage visant à contribuer à la vitalité des communautés en favorisant l'accessibilité au monde agricole. Il permet de jumeler des aspirants agriculteurs avec des agriculteurs ou des propriétaires terriens, selon des ententes sur mesure, soit de location avec ou sans option d'achat, partenariat, transfert, démarrage ou mentorat. Il vise donc les aspirants entrepreneurs qui veulent s'établir en agriculture, les producteurs agricoles sans relève désirant céder leur exploitation ou ceux qui souhaitent développer leur entreprise agricole par la location ou des partenariats d'affaires. Les propriétaires fonciers ayant des terres libres pour des projets agricoles sont aussi ciblés.

La mise en œuvre de L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches sera portée par l'ensemble des MRC de la Chaudière-Appalaches, en partenariat avec les intervenants du monde agricole dont l'UPA, le CRÉA, le réseau Agriconseils, la TACA et le MAPAQ.

L'adhésion au service nécessitera l'embauche de 5 agents de maillage afin d'assurer un déploiement local du service conformément aux exigences de L'ARTERRE tout en réalisant des économies d'échelle pour certains coûts reliés à la ressource humaine. Ces agents se partageront l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches.

Cible générale (objectif général) :

L'implantation du service L'ARTERRE vise à maintenir et accroître le dynamisme agricole de la région de la Chaudière-Appalaches et à contribuer à l'occupation et à la vitalité de ses territoires. Le projet se veut une réponse à la dévitalisation agricole à laquelle font face plusieurs municipalités de la région en favorisant la pérennité, la préservation et la valorisation des terres et des entreprises agricoles par l'offre de divers types de maillages (transfert, vente, location, partenariat d'affaires, etc.).

Le projet s'inscrit donc profondément dans la priorité régionale visant à «Encourager le développement du secteur bioalimentaire» et les actions qui lui sont associées. Tel que mentionné plus haut, le service est un outil facilitant l'accès aux terres agricoles pour la relève. Aidés par une plateforme Web et par l'agent de maillage, les aspirants producteurs ayant un intérêt pour réaliser un projet agricole dans la région auront accès à une foule d'outils et de conseils facilitants. En accompagnant la relève dans une pluralité de projets agricoles, le service favorisera la diversification de la production agricole. En offrant des ententes sur mesure entre producteurs et aspirants producteurs, L'ARTERRE contribuera aussi à l'émergence de nouveaux modèles d'entreprises.

Le projet s'inscrit également à l'intérieur d'autres priorités régionales, par exemple, L'ARTERRE stimulera le transfert et la relève entrepreneuriale du milieu agricole de la Chaudière-Appalaches. Le service contribuera ainsi à la mise en œuvre d'action en lien avec la priorité relative à «Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région». Il est aussi important de mentionner que le déploiement du service est un effort régional issu d'une collaboration interMRC en vue de favoriser le développement agricole de toute la région. Il s'inscrit donc dans la priorité régionale visant à «Faire de l'innovation, du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional». Ceci se réalisera via la création d'un réseau régional d'agents de maillage et d'un comité des partenaires composé des MRC participantes ainsi que de plusieurs acteurs du milieu agricole de la région (MAPAQ, UPA, TACA, réseau Agriconseils).

En bref, L'ARTERRE sera un puissant outil de développement pour le territoire agricole et les communautés rurales de la Chaudière-Appalaches.

Cibles spécifiques (dont l'estimé du nombre d'emplois maintenus et du nombre d'emplois créés pendant la réalisation du projet ainsi que le nombre d'emplois maintenus au terme du projet en personnes-années : une personne-année = 220 jours de travail) :

Le déploiement régional de L'ARTERRE nécessitera l'embauche de cinq agents de maillage à temps plein, et ce, pour les trois années du projet. Ces emplois seront maintenus à la suite de l'implantation du service afin d'assurer son bon fonctionnement.

Lorsqu'il sera implanté, il est souhaité que le projet génère cinq à dix maillages par année dans chacune des territoires participants. On peut estimer que ceci représenterait le maintien ou la création de 40 à 80 entreprises agricoles par année dans Chaudière-Appalaches.

Description de l'ampleur du rayonnement régional du projet :

Le service L'ARTERRE sera déployé sur l'ensemble du territoire de la région de la Chaudière-Appalaches. Ainsi, l'ensemble de la population de la région aura accès aux services.

De plus, L'ARTERRE, via sa plateforme Web et son réseau d'agents de maillage, assurera un rayonnement régional et provincial du territoire agricole de la Chaudière-Appalaches. Le service permettra le maillage d'agriculteurs de la région avec la relève agricole de l'ensemble du territoire québécois.

Description de son aspect structurant :

On observe actuellement dans la région de la Chaudière-Appalaches une diminution du nombre d'entreprises agricoles. Ceci s'explique, entre autres, par le fait que de plus en plus de producteurs agricoles optent pour un démantèlement de leur entreprise. Bien que certains le fassent par choix, plusieurs autres y sont contraints par manque d'option. Le déploiement du service L'ARTERRE, par son offre d'ententes sur mesure, offrira de nouvelles alternatives aux producteurs. Il en découlera très certainement des ententes durables entre producteurs agricoles et relève non apparentée qui permettra le maintien d'entreprises de petite et moyenne taille, mais aussi l'arrivée de nouvelles familles en Chaudière-Appalaches et l'occupation dynamique du territoire agricole.

Comme mentionné plus haut, un déploiement régional du service est souhaité afin de favoriser le partage des ressources financières et humaines entre les MRC participantes. Outre ses retombées économiques découlant du maintien et de la création de nouvelles entreprises agricoles, le déploiement du service favorisera une coopération et une concertation régionale entre les MRC participantes, la ville de Lévis et des organismes partenaires. Ceci s'effectuera via le réseau d'agents de maillage régional, mais aussi via le comité de suivi qui sera composé de différents acteurs du monde agricole, de l'aménagement et du développement économique de la Chaudière-Appalaches.

Démonstration de la cohérence avec les planifications existantes sur le territoire de chacune des MRC visées :

En 2001, le gouvernement du Québec invitait les MRC et la ville de Lévis à se doter d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Depuis, plusieurs d'entre elles ont adopté ou sont en voie d'adopter un PDZA. La production d'un tel document aura permis à celles-ci de réaliser une profonde réflexion sur leur territoire agricole et d'en faire émaner des actions concrètes à mettre en œuvre. Dans le cadre de cet exercice, l'adhésion à une banque de terres comme une action prioritaire à réaliser a été identifiée dans l'ensemble des PDZA déposés.

Les MRC rurales de la Chaudière-Appalaches font face à plusieurs problématiques sociales et économiques. Parmi celles-ci, on peut noter le vieillissement et la diminution des populations rurales, la perte de services de proximité et la diminution du nombre d'entreprises agricoles. Par l'établissement de nouvelles familles et le maintien d'entreprises agricoles, le service L'ARTERRE répond à plusieurs de ces préoccupations qui sont exprimées et discutées dans les schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC de la Chaudière-Appalaches.

Démonstration de l'aspect innovateur, cohérent et concerté du projet :

Le service L'ARTERRE est un service unique en son genre. Il deviendra inmanquablement une référence pour la relève agricole désireuse de s'établir. C'est pourquoi l'ensemble de la région s'est montrée intéressée par le projet. Différents acteurs du milieu agricole, comme l'UPA, le réseau Agriconsseils ainsi que le MAPAQ ont exprimé leurs souhaits que Chaudière-Appalaches déploie ce service sur l'ensemble de son territoire. Ceux-ci seront d'ailleurs invités à participer au déploiement de différentes manières, notamment en siégeant à un comité de partenaires.

Démonstration de l'impact à moyen et à long terme sur les communautés et de la pérennité :

Le service L'ARTERRE est d'abord un outil de développement agricole permettant la création de nouvelles entreprises et le maintien de celles déjà en place. Il est estimé que le service générera entre cinq et dix maillages par année par territoire participant. En d'autres mots, ceci représenterait le maintien ou la création de cinq à dix entreprises agricoles dans chacune de ceux-ci contribuant ainsi à stopper le déclin du nombre d'entreprises agricoles observé dans plusieurs coins de la région. En fait, le service se veut une réponse à la tendance actuelle qui est au démantèlement des fermes sans relève. Les producteurs agricoles disposeront donc d'autres options lorsque viendra le temps de réfléchir à l'avenir de leur production et de leur entreprise. Les impacts de chacun des transferts, reprises et créations d'entreprises découlant du déploiement de L'ARTERRE se feront sentir dans les 10 à 15 prochaines années.

En prenant aussi en charge les friches agricoles et les propriétaires terriens non exploitants, le service favorisera la remise en culture de ces terres et, par le fait même, favorisera un plus grand dynamisme de la zone agricole de la Chaudière-Appalaches. De plus, en accompagnant la relève agricole dans leur projet innovateur, L'ARTERRE contribuera à diversifier les types d'agriculture pratiqués dans la région.

Outre son impact direct sur le monde agricole, L'ARTERRE favorisera une occupation dynamique du territoire. En effet, plusieurs effets indirects sur les communautés sont à prévoir. L'arrivée de nouvelles familles, découlant des maillages, permettra de combattre la dévitalisation observée dans plusieurs villages, notamment en ce qui a trait au déclin et au vieillissement de la population, par le maintien des services de proximité. Les retombées du déploiement du service L'ARTERRE dépasseront donc le simple cadre agricole.

Si on considère que les ententes découlant du service L'ARTERRE impliquent l'implantation de nouvelles familles dans la région. Il est convenable de dire que le déploiement du service aura des effets à long terme sur les territoires participants.

En quoi un recours au FARR est-il nécessaire à la réalisation du projet ?

En plus de la cotisation annuelle, le déploiement de L'ARTERRE nécessitera l'embauche de cinq agents de maillage, et ce, pour une durée minimale de trois ans. Cela vise à favoriser un déploiement efficient du service et à garantir des résultats probants. Le coût total du projet est estimé à 1 322 810,03 \$ soit 440 903,16 \$ pour la première année 437 491,42 \$ pour la deuxième année et 444 415,45 \$ pour la troisième année.

Sans le financement du FARR, il sera impossible pour les MRC et la ville de Lévis de supporter le déploiement du projet sur trois ans, compromettant ainsi leur adhésion à L'ARTERRE en raison de la période minimale d'inscription. Ceci s'explique, entre autres, par le fait qu'il s'agit d'un ambitieux projet à propos duquel on a peu d'information sur les retombées.

L'aide financière du FARR permettra aux MRC d'implanter le service à l'échelle de toute la Chaudière-Appalaches et de manière concertée durant la période critique des trois premières années.

SECTION 3 – COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET	
Coûts : Identifier les coûts admissibles du projet	Montant (\$)
Adhésion au service L'ARTERRE : cotisation annuelle indexée sur 3 ans	130 856,58 \$
Ressources humaines : salaire et avantages sociaux (5 x 58 000)	887 516,00 \$
Frais de déplacement (5 x 5 000)	75 000 \$
Espace de travail et équipement (10 x 2 500)	75 000 \$
Formation de l'agent de maillage (5 x 2 000)	10 000 \$
Formation continue et perfectionnement (5 x 1 000)	15 000 \$
Promotion et communication (10 x 1 200)	36 000 \$
Soutien légal en droit des affaires (service de première ligne ou banque d'heures) (10 x 1 250)	37 500 \$
Soutien en géomatique (10 x 1 000)	30 000 \$
SOUS-TOTAL	1 296 872,58 \$
Frais de gestion 2%	25 937,45 \$
TOTAL	1 322 810,03 \$
Financement demandé au FARR (80%)	1 058 248,03 \$
Contribution des MRC (20%)	264 562,01 \$

Financement : Identifier la liste des partenaires financiers du projet	Montant		Confirmé?
	\$	Nature	
MRC des Appalaches	14 959,39 \$	14 100,00 \$	
MRC de Beauce-Sartigan	14 662,04 \$	14 100,00 \$	X
MRC de Bellechasse	15 253,66 \$	14 100,00 \$	X
MRC de la Nouvelle-Beauce	14 490,18 \$	14 100,00 \$	X
MRC des Etchemins	13 891,76 \$	14 100,00 \$	X
MRC de L'Islet	14 104,42 \$	14 100,00 \$	X
MRC de Lotbinière	15 112,09 \$	14 100,00 \$	X
MRC de Montmagny	13 478,19 \$	14 100,00 \$	X
MRC Robert-Cliche	14 074,13 \$	14 100,00 \$	X
Ville de Lévis	11 137,65 \$	14 100,00 \$	
FINANCEMENT DU PROJET	123 562,01 \$	141 000,00 \$	

SECTION 4 – DÉMONSTRATION DE L'IMPORTANCE DES RETOMBÉES		
MRC visées par le projet	Cochez les MRC visées par le projet	% des retombées sur chacun des territoires
MRC des Appalaches	X	100%
MRC de Bellechasse	X	100%
MRC Beauce-Sartigan	X	100%
MRC des Etchemins	X	100%
Ville de Lévis	X	100%
MRC de l'Islet	X	100%
MRC de La Nouvelle-Beauce	X	100%
MRC de Lotbinière	X	100%
MRC de Montmagny	X	100%
MRC Robert-Cliche	X	100%

Démontrer l'importance des retombées sur le territoire de chacune des MRC visées par le projet (ex. services reçus, nombre de membres par MRC, quantités d'activités prévues, etc.)

Les MRC et la ville de Lévis se partageront les services de cinq agents de maillage pour la mise en œuvre du service L'ARTERRE sur leur territoire.

SECTION 5 – À ANNEXER

Plan de financement

Plan de réalisation

Structure de gouvernance du projet

Résolution des administrateurs de l'organisme autorisant son représentant à déposer une demande financière et à signer les documents relatifs à cette demande

États financiers et rapport annuel les plus récents de l'organisme (ils ne sont pas retenus s'ils datent de plus de 2 ans)

Lettres d'engagement ou d'intention des partenaires financiers

Tout autre document jugé pertinent par le demandeur

SECTION 6 – RÈGLES D'ADJUDICATION DES CONTRATS

Lorsque le projet vise à financer l'exécution de travaux de construction confiés à un tiers, les dispositions prévues par la Loi sur les contrats dans les organismes publics s'appliquent. Lorsque les règles d'adjudication des contrats de construction d'un organisme admissible au FARR sont plus restrictives, l'organisme doit appliquer ses propres règles.

SECTION 7 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR D'AIDE FINANCIÈRE

Je soussignée, GENEVIÈVE PARÉ, confirme que :

- les renseignements fournis dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques;
- les règles et les modalités du Guide à l'intention du demandeur ont été consultées et prises en compte;
- je m'engage à fournir aux représentants du Ministère toute l'information nécessaire à l'analyse du projet;
- j'accepte que les renseignements fournis dans cette demande et les documents à annexer soient transmis aux fins d'analyse et d'évaluation au comité régional de sélection de la région visée par la demande;
- je comprends que la présente demande d'aide financière n'entraîne pas nécessairement son acceptation et que toute acceptation pourra faire l'objet d'une annonce publique.

Signature de la personne autorisée
par règlement ou par une résolution du conseil
d'administration

Coordonnatrice à l'aménagement du territoire

Titre

Date (AAAA-MM-JJ)

Les renseignements transmis ne seront utilisés qu'aux seules fins de l'analyse de la demande. Les personnes qui y auront accès auront adhéré à des règles appropriées en matière d'intégrité, d'impartialité, de confidentialité et d'annonce des projets.